

Isagel



25 février 2015
Version 2.0

Fiche de données de sécurité

Basée sur la version 1.0 du modèle

États-Unis

Coloplast Corp.
1601 West River Road N
Minneapolis, MN 55411
Téléphone : +1-800-533-0464
www.us.coloplast.com

Canada

Coloplast Canada Corporation
3300 Ridgeway Drive, Unit 12
Mississauga (ON) L5L 5Z9
Téléphone : +1-877-820-7008
www.coloplast.ca

Europe

Coloplast A/S
Holtedam 1
DK-3050 Humlebæk
Téléphone : +45 49 11 11 11
www.coloplast.com

Section 1

Identification de la substance ou du mélange / de la société ou de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Isagel
Code de produit : 61644, 61645, 61647, 67041

1.2 Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Information sur le produit : Produit pour les soins de la peau, en vente libre
Gel antiseptique pour le lavage des mains, avec hydratants ajoutés, sans rinçage

1.3 Identification du fournisseur des données de sécurité

Fabricant : Coloplast A/S
Holtedam 1
DK-3050 Humlebaek
Danemark
Téléphone : +45 49111111
msds@coloplast.com

1.4 Numéros de téléphone en cas d'urgence

(Danemark) +45 82 12 12 12
(États-Unis) 1-800-222-1222
(Canada) 1-877-820-7008

Section 2

Identification des dangers

Ce produit est un produit cosmétique et n'est donc pas couvert par les règlements sur la classification et l'étiquetage qui s'appliquent aux produits chimiques. Ce

Isagel

produit est évalué et fourni avec une fiche de données de sécurité conforme au Règlement n° 1272/2008 de la Commission européenne (CE).

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 :
Liquide inflammable : 2; H225.

Libellé des mentions de danger H : voir la section 16.

Effets nocifs les plus graves :
Vapeur liquide hautement inflammable.
Peut causer une irritation légère de la peau et des yeux.

Ce produit est un produit cosmétique et n'est donc pas couvert par les règlements sur la classification et l'étiquetage qui s'appliquent aux produits chimiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit est un produit cosmétique; par conséquent, les éléments d'étiquetage des règlements CLP ne s'appliquent pas, selon le Règlement (CE) n° 1272/2008, Titre I, Article 1, Section 5.

Contient :
Règlement (CE) n° 1223/2009 :
INCI* : ALCOOL DÉNATURÉ, EAU, TRIÉTHANOLAMINE, CARBOMÈRE, GLYCERETH-26, PEG-12, PARFUM, LIMONÈNE, CITRAL.
(*INCI : nomenclature internationale d'ingrédients cosmétiques)

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Pictogrammes :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :
Liquide et vapeur hautement inflammables (H225).

Conseils de prudence :

-

Isagel

2.3 Autres dangers

Aucune évaluation n'a été réalisée pour établir les propriétés PBT (persistant, bioaccumulable, toxique) et vPvB (très persistant, très bioaccumulable).

Section 3

Composition / information sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Les substances ci-dessous doivent être déclarées conformément à la législation.

| p/p (%) | N° de registre CAS | N° CE | No d'index | N° REACH | Nom chimique | Classification (CE 1272/2008) |
|---------|--------------------|-----------|------------|----------|--------------|-------------------------------|
| 60-70 | 64-17-5 | 200-578-6 | - | - | Éthanol | Liquide inflammable : 2; H225 |

CAS : Chemical Abstract Service; CE : Commission européenne; REACH : *Regulation on Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals*

Libellé des mentions de danger H : voir la section 16.

Contient :

Règlement (CE) n° 1223/2009 :

INCI : ALCOOL DÉNATURÉ, EAU, TRIÉTHANOLAMINE, CARBOMÈRE, GLYCERETH-26, PEG-12, PARFUM, LIMONÈNE, CITRAL.

Section 4

Premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Inhalation : Déplacer la personne sujet à l'air frais. La garder au repos. Si la situation l'exige, obtenir des soins médicaux.

Contact cutané : En cas de problème cutané, consulter un médecin.

Contact oculaire : Laver immédiatement à grande eau ou avec de l'eau physiologique salée durant au moins 15 minutes, en écartant les paupières; ne pas oublier de retirer les verres de contact, le cas échéant. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer les vomissements. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter l'aspiration du vomi dans les poumons. En cas de malaise, consulter un médecin.

Isagel

Brûlures : Laver à grande eau jusqu'à ce que la douleur disparaisse. Retirer les vêtements qui n'adhèrent pas à la peau. Si la situation l'exige, consulter un médecin; poursuivre le rinçage en cours de route.

Autres informations : Lors de la consultation d'un médecin, lui montrer la Fiche des données de sécurité ou l'étiquette du produit.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que retardés

Peut causer une irritation légère de la peau et des yeux.

4.3 Indication de consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes. Aucun traitement spécial immédiat n'est requis.

Section 5

Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs appropriés

Éteindre l'incendie au moyen de poudre, de mousse, de dioxyde de carbone ou d'un brouillard d'eau.

Utiliser de l'eau ou un brouillard d'eau pour refroidir le stock non enflammé.

Agents extincteurs inappropriés :

Ne pas utiliser un jet d'eau; cela pourrait propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

En cas de feu, le produit peut générer des gaz de fumée nocifs contenant du monoxyde de carbone.

5.3 Conseils pour les pompiers

Déplacer les contenants hors de la zone de danger si cela peut être fait sans risque.

Éviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de fumée. Sortir à l'air frais.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) et des gants résistants aux produits chimiques.

Section 6

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Personnel non désigné pour répondre aux urgences : Rester en amont et à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Il est défendu de fumer et d'utiliser une flamme nue. Porter des gants.

Isagel

Intervenants en cas d'urgence : En plus des mesures précisées ci-dessus, il est recommandé de porter les vêtements de protection correspondant à la norme EN 469.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit déversé de pénétrer dans les égouts et/ou l'eau de surface.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le produit déversé avec du sable ou un autre matériau absorbant non combustible, puis le transférer dans des contenants à déchets appropriés. Absorber les déversements mineurs au moyen d'un chiffon.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour connaître les types d'équipements de protection, voir la section 8.
Pour connaître les directives sur l'élimination, voir la section 13.

Section 7

Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manutention sans danger

De l'eau courante et du matériel pour le lavage oculaire doivent être disponibles. Se laver les mains avant les pauses, avant d'utiliser les toilettes et à la fin du quart de travail. Il est défendu de fumer et d'utiliser une flamme nue.

7.2 Conditions de stockage sans danger, y compris les incompatibilités

Entreposer de manière sécuritaire et garder hors de la portée des enfants.

7.3 Usages finaux particuliers

Aucun.

Section 8

Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Fondement juridique : Directive 2000/39/ de la Commission. Dernier amendement par la Directive 2009/161/UE de la Commission.

Ne contient aucune substance soumise aux exigences de déclaration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés :
Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Isagel

Équipement de protection individuelle, protection oculaire et faciale : Non requis.

Équipement de protection individuelle, protection cutanée : Non requis car le produit est un cosmétique.

Équipement de protection individuelle, protection respiratoire : Non requis.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Assurer la conformité avec les règlements locaux sur les émissions.

Section 9

Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|---|--------------------|
| Apparence : | Liquide visqueux |
| Odeur : | Alcool |
| pH | 6-8 |
| Point de fusion / point de congélation (°C) : | - |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) : | 84 °C |
| Température de décomposition (°C) : | - |
| Point d'éclair (°C) : | 18 °C |
| Taux d'évaporation : | - |
| Inflammabilité (solide, gaz) : | - |
| Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité ou d'explosibilité (% vol.) : | 3,3-19 % (éthanol) |
| Tension de vapeur (hPa, 20 °C) : | - |
| Densité de la vapeur (air = 1) : | Environ 0,9 |
| Densité relative (g/mL, 25 °C) : | - |
| Solubilité : | Dispersable |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log K _{oe}) : | - |
| Température d'auto-inflammation (°C) : | - |
| Viscosité (mPa*s, 25 °C) : | - |
| Propriétés explosives : | - |
| Propriétés oxydantes : | - |

9.2 Autres informations

Aucune.

Section 10

Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réagit avec les oxydants puissants et les acides forts.

Isagel

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est employé conformément aux directives du fabricant.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas chauffer et éviter le contact avec les sources d'ignition.

10.5 Matériaux incompatibles

Oxydants puissants et acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Section 11

Données toxicologiques

Ce produit est un cosmétique et a été évalué conformément à la Directive 1223/2009 sur les produits cosmétiques.

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques :

Ce produit a été soumis à des tests dermatologiques.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : inhalation, voie cutanée et ingestion

Symptômes :

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë – orale : | L'ingestion peut causer un malaise. Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Toxicité aiguë – cutanée : | Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Toxicité aiguë – inhalation : | Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Corrosion ou irritation cutanée : | Peut causer une irritation légère. Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Ce produit a été soumis à des tests d'irritation cumulative de 21 jours chez l'humain. |
| Lésion oculaire grave ou irritation oculaire : | Irritation temporaire. Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Sensibilisation : | Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Mutagénicité : | Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Cancérogénicité : | Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune |

Isagel

| | |
|---|---|
| Toxicité pour la reproduction : | donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : | Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : | Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Danger par aspiration : | Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible. |
| Autres effets toxicologiques : | Aucun connu. |

Section 12 Données écologiques

12.1 Toxicité

Il n'est pas nécessaire de classer le produit. Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradation

Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée provenant d'essais n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation des propriétés PBT et vPvB

Aucune évaluation n'a été réalisée.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

Section 13 Considérations sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Utiliser les techniques d'élimination recommandées dans n'importe quel établissement approuvé. L'élimination doit toujours respecter les règlements nationaux, fédéraux, des états et locaux. Le produit ne doit pas être jeté dans l'environnement.

Union européenne

Ne pas jeter le produit dans les égouts ou l'eau de surface.

Recueillir les déversements et les déchets dans des contenants à l'épreuve des fuites et les jeter au site local de traitement des déchets dangereux.

Isagel

Code CED (Catalogue européen des déchets) : Dépend de la nature de l'entreprise et l'utilisation, p. ex. le code 16 05 08* concerne les rebuts de produits chimiques organiques qui sont ou qui contiennent des substances dangereuses.

Produit absorbant ou chiffon contaminés par le produit :
Code CED 15 02 02 : Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non mentionnés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

Les emballages souillés doivent être jetés conformément au programme local d'enlèvement des déchets. Les emballages vides nettoyés sont mis au recyclage.

Section 14

Informations relatives au transport

| | |
|---|---|
| 14.1 N° ONU : | 1170 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : | SOLUTION D'ALCOOL ÉTHYLIQUE |
| 14.3 Classe de danger relative au transport : | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage : | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement : | Le produit ne doit pas être marqué comme un danger pour l'environnement (symbole : poisson et arbre). |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur : | Aucune |
| 14.7 Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et aux codes des GRV (grands récipients pour vrac)) : | Sans objet |

| | |
|---|----------|
| Classification ADR : | |
| - Code de classification : | F1 |
| - Quantités limitées selon l'accord ADR | 1 L |
| - Étiquette de danger : | Classe 3 |

| | |
|--|------------|
| Dispositions spéciales applicables à certains articles ou à certaines substances : | Sans objet |
|--|------------|

| | |
|--|----------|
| Classification IMDG : | |
| -Code de classification : | |
| -Quantités limitées selon le code IMDG | 1 L |
| -Étiquette de danger : | Classe 3 |

| | |
|-------------|----------|
| Codes Ems : | F-E, S-D |
|-------------|----------|

| | |
|--|------------|
| Dispositions spéciales applicables à certains articles ou à certaines substances : | Sans objet |
|--|------------|

| | |
|------------------------|----------|
| Classification IATA : | |
| -Étiquette de danger : | Classe 3 |

Isagel

Abréviations :

ADR = Agreement on the transport of Dangerous Goods by Road (Accord sur le transport des matières dangereuses par la route); EmS = Emergency Schedule (Liste des codes d'urgence); IMDG = International Maritime Dangerous Goods (Transport par voie maritime de marchandises dangereuses); IATA = International Air Transport Association

Transport par la route dans des pays autres que ceux régis par l'accord ADR

États-Unis : UN1170 ETHYL ALCOHOL SOLUTION
Canada : UN1170 ETHYL ALCOHOL SOLUTION /
ONU1170, SOLUTION D'ALCOOL ÉTHYLIQUE
Brésil : UN1170 ÁLCOOL ETÍLICO EM SOLUÇÃO
Australie : UN1170 ETHYL ALCOHOL SOLUTION
Nouvelle-Zélande : UN1170 ETHYL ALCOHOL SOLUTION
Hong Kong / Chine : UN1170 ETHYL ALCOHOL SOLUTION

Section 15

Informations réglementaires

Conformément au Règlement (CE) 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil daté du 30 novembre 2009 concernant les produits cosmétiques.

15.1 Règlements et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Exigences particulières : Aucune.

15.2 Évaluation de la sécurité des produits chimiques

Aucune évaluation de la sécurité des substances chimiques n'a été réalisée.

Section 16

Autres informations

Mentions de danger H précisés dans les sections 2 et 3 :
H225 : Liquide et vapeur hautement inflammables.

Méthode de classification :

Les calculs sont fondés sur les risques associés aux composantes connues.

Changements depuis l'édition précédente : Sans objet

Formation :

Aucune formation spéciale n'est requise, mais une connaissance approfondie de cette fiche des données de sécurité devrait être une condition préalable.

Autres informations :

Cette fiche de données de sécurité a été préparée pour ce produit particulier et ne s'applique qu'à ce seul produit. Son contenu est fondé sur nos connaissances actuelles et les renseignements sur le produit

Isagel

que le fabricant avait fournis au moment de sa rédaction. Cette fiche de données de sécurité respecte les lois en vigueur en matière de préparation de fiches de données de sécurité, conformément au Règlement 1907/2006/CE (REACH) qui l'a modifiée par la suite.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS CI-DESSUS ONT ÉTÉ COMPILÉS À PARTIR DE SOURCES PRÉSUMÉES FIABLES ET ILS SONT EXACTS POUR AUTANT QUE NOUS PUISSIONS EN JUGER. CEPENDANT, COLOPLAST CORP. NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PROVENANT DE SOURCES EXTERNES. EN OUTRE, ELLE NE DONNE EXPRESSÉMENT AUCUNE GARANTIE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN RAPPORT AVEC TOUTE UTILISATION DE CES RENSEIGNEMENTS.